

Parti socialiste : ambiguïtés et contradictions sur les retraites

Alain Morin

Les hésitations du parti socialiste pour présenter ses propositions sur les retraites révèlent la contradiction entre les exigences de prendre en compte la force du mouvement populaire contre le projet gouvernemental et le refus de rompre par une nouvelle construction avec ses choix sociaux-libéraux, choix que le congrès de Dijon a, en définitive et malgré les précautions de langage, confirmé.

En effet, si le parti socialiste se fait incisif contre le projet Raffarin-Fillon et contre la droite jusqu'à demander le retrait du projet gouvernemental, il est bien plus flou et contradictoire sur ses points de désaccord réel et surtout sur ses alternatives.

Propositions sur les retraites : du flou et des ambiguïtés

Ainsi, dans son discours de conclusion du congrès de Dijon, François Hollande a décliné les trois refus majeurs du PS motivant leur rejet du projet du gouvernement sur les retraites :

Le premier refus concernerait la durée de cotisation : « *la demande aux salariés de travailler plus pour gagner moins, l'allongement programmé de la durée de cotisation - 40, 41, 42 ans et davantage* ». (1)

Mais, dans le même temps, il ne remet en cause ni les engagements de Lionel Jospin pris à Barcelone (2) de retarder de 5 ans l'âge moyen de départ à la retraite, ni la prise de position de ce dernier pour un alignement de la durée de cotisation pour les salariés du public sur celui du privé.

Dans ces conditions, comment le PS se positionne-t-il aujourd'hui sur la durée de cotisations ?

Il annonce, dans la déclaration commune PS - Verts-PRG (3), du 25 mai dernier, son intention de revenir sur la réforme Balladur-Veil de 1993. Mais il n'évoque que les points qui concernent l'indexation des retraites et la période de référence servant de base au calcul du montant de la retraite. Cela ne signifie-t-il pas qu'il n'entend pas abroger la principale mesure Balladur-Veil, celle de prolonger à 40 ans le temps de cotisation pour les salariés du privé ?

Cette position n'est-elle pas confirmée dans cette déclaration commune qui propose d'« *unifier progressivement*

tous les régimes de retraite pour assurer l'égalité entre tous les salariés ». Le choix d'aller vers un allongement à 40 ans pour le public et au delà pour tous ultérieurement n'est pas exclu puisqu'ils ajoutent qu'ils « *refusent la logique prônée par le gouvernement qui utilise comme seule variable l'allongement de la durée de cotisation* » ; ce qui signifie que cet allongement pourrait être envisagé s'il était combiné avec d'autres variables.



Concernant les autres dispositifs de la réforme Balladur-Veil que le parti socialiste contesterait, là aussi le flou et l'ambiguïté dominent : ainsi, dans la déclaration commune, l'indexation des retraites (sur les salaires ou sur les prix) comme la période de référence pour le calcul des pensions seraient « *renégociés* ». Il n'y a donc pas

d'engagement clair ni sur un retour à une indexation sur les salaires, qui fonde pourtant la solidarité intergénérationnelle entre les actifs et les retraités, ni sur celui du calcul des pensions sur les dix meilleures années.

Le parti socialiste n'affirme donc pas clairement un choix fondé sur des références de progrès social.

Son second refus concerne le fait que « *le projet ignore la pénibilité des métiers, les différences dans ses espérances de vie, les temps de formation, la situation très inégalitaire des femmes* » (4).

Ces inégalités se sont fortement aggravées avec la montée en charge de la réforme Balladur-Veil. Mais le PS n'a jamais proposé d'en sortir jusqu'alors. Et aujourd'hui, surtout, aucune mesure n'est avancée pour y répondre concrètement. De plus, le PS souhaite s'engager dans « *élaboration d'un programme commun de tous les partis socialistes européens pour les futures élections au parlement de Stras-*



bourg » (5). On peut craindre alors que la prise en compte nécessaire de ces inégalités ne vise qu'à apporter des correctifs à des mesures générales régressives s'inscrivant, notamment dans les recommandations des institutions politiques et monétaires européennes. Ainsi la Commission européenne a-t-elle mis en garde, le 22 mai dernier, certains pays dont la France où « *les gouvernements doivent éviter d'augmenter la pression fiscale notamment sur le travail, et donner la priorité à une réduction des dépenses liées à l'âge en réformant les systèmes de retraite et de santé* » (6).

Entre l'emploi et les marchés financiers : quel choix du PS ?

Le troisième volet du refus du PS concerne le financement de la réforme du gouvernement qui ne serait pas assuré. Les hypothèses retenues par le plan Fillon, selon le PS, « *supposent une diminution de moitié du chômage d'ici 2007, alors que le nombre de demandeurs d'emploi progresse et que la croissance est bradée... Dès lors, faute de ressources, les régimes de répartition seront progressivement affaiblis et vidés, ce qui laissera cours aux formules d'épargne individuelle et aux fonds de pension, surtout si des avantages fiscaux sont accordés pour les encourager* » (7).

On ne pourrait que partager cette dénonciation du piège tendu à tous les salariés. Mais comment ne pas voir que la politique du gouvernement Jospin, dominée par le dogme social-libéral du soutien aux marchés et la politique actuelle de la BCE, portaient les mêmes risques. Cette politique a contribué à fragiliser et à précariser la croissance. Elle a amorcé des solutions convergentes à celles du gouvernement Raffarin avec la promotion de l'épargne salariale, préluant les fonds de pension, et son orientation vers les marchés financiers au détriment des salaires et des prélèvements sociaux.

Ainsi de 1997 à 2001, la politique économique centrée notamment sur les exonérations de charges sociales sur les bas salaires a favorisé la précarité et la faible qualification des emplois, mis un cadenas sur les salaires en lien avec la réduction du temps de travail et développé en priorité les

marchés financiers. Elle a, de fait, freiné une expansion bien plus importante de la base salariale cotisante rendue possible par la conjoncture favorable de cette période.

Ce sursaut de la croissance qui a favorisé momentanément la créations d'emploi a pu masquer la portée régressive de ces choix. Les difficultés ont commencé à se révéler en premier lieu sur le front de l'emploi (8) dès le milieu de l'année 2001 quand la croissance européenne a commencé à s'infléchir.

Dès lors, quand F. Hollande déclare à Dijon que « *l'emploi dans un système de répartition,*

c'est la clé de tout » (9) cela ne fait pas le compte et ne dit pas, notamment comment agir de façon efficace pour l'emploi.

Ainsi, le gouvernement Jospin, faute de se dégager de la pression des idées social-libérales, a tenté de concilier le développement de l'emploi avec la promotion et le développement des marchés financiers sans mettre en cause le rôle de la BCE ou rechercher un autre crédit pour l'emploi ou la formation. Il a ainsi fragilisé et continué de saper la base de la répartition.

Pour cela il n'a eu de cesse d'orienter l'épargne et les ressources financières disponibles vers ces marchés en multipliant les réformes ou les choix pour conforter cette orientation :

- loi sur l'épargne salariale (10), avec des mesures fiscales la favorisant au détriment des salaires et de l'épargne populaire.
- privatisations d'entreprises publiques,
- privatisations d'institutions bancaires publiques et semi publiques et alignement de leur gestion sur les critères des marchés financiers et de la BCE.
- abaissement des coûts salariaux et des prélèvements sur les entreprises, notamment des cotisations sociales patronales. L'objectif est de dégager des ressources financières massives pour les placements financiers ou les opérations de fusion-acquisitions. Ces dernières ont ainsi mobilisé plus de 700 milliards de francs par an dans les années 1997-2000 en France, un record historique.
- la mise en place du fonds de réserve pour les retraites alimenté, notamment par les recettes des privatisations et dont les ressources seront placées sur les marchés financiers.

Tous ces choix ont renforcé la domination des marchés financiers sur les entreprises pour abaisser les coût salariaux, précariser et flexibiliser l'emploi, réduire les dépenses de développement des capacités humaines. Cela a miné l'emploi qualifié, sécurisé et bien rémunéré. La base de cotisation à la protection sociale a ainsi été limitée. Cela a empêché de rendre la croissance, elle même, moins précaire

et ainsi de mieux résister au retournement de la conjoncture mondiale et européenne qui a suivi.

Ainsi, l'affirmation d'une priorité à l'emploi n'est pas suffisante, c'est sa sécurisation, sa qualification avec la formation qu'il faut promouvoir. C'est toute la cohérence de la politique économique, budgétaire, monétaire et du crédit, qu'il s'agit de mettre au service d'une sécurisation de l'emploi et de la formation contre les choix contradictoires qui tentent de concilier emploi et développement des marchés financiers.

Insuffisances notoires et contradictions des propositions sur le financement. conforter la répartition ou favoriser la capitalisation?

Enfin, les options de financement des retraites du parti socialiste doivent aussi être interpellées. A Dijon, F. Hollande a demandé un effort de tous : « *des actifs comme des inactifs, des ménages comme des entreprises, des revenus du travail comme du capital* » (11). Si le PS semble faire échos à l'exigence, portée par le PCF, notamment, de faire contribuer réellement les revenus de la finance, c'est d'autre chose qu'il s'agit puisque les profits financiers des entreprises ne seront pas touchés par ses propositions..

En effet, il propose :

- d'augmenter les cotisations sociales pour les régimes de répartition (12),
- d'augmenter la CSG (13),
- d'affecter une partie de la CSG et « une ressource tirée de la richesse produite (14) » au Fonds de réserve pour les retraites.

Avec la contribution sociale généralisée (CSG) on prétend mettre à contribution tout le monde, mais en réalité, elle pèse massivement sur les salariés, les chômeurs, les retraités.

Cela va accroître les inégalités, les contributions des salariés et des plus fragiles et encore réduire la part consacrée aux dépenses sociales prélevée sur les profits des entreprises.

Ce choix exigé par les marchés financiers et les capitalistes pour maintenir leurs prélèvements massifs sur les entreprises, va aussi accentuer la tendance à la fiscalisation des dépenses de la protection sociale, comme le montre ce recours à la CSG. Mais, sous la pression à la baisse des dépenses publiques et sociales réclamée à cor et à cri par la BCE et les institutions européennes, c'est aussi l'engrenage vers une privatisation du système de retraite qui serait à terme engagé.

Par ailleurs, le PS propose de verser une partie des recettes supplémentaires de la CSG et celles tirées du prélèvement sur la richesse produite dans le fonds de réserve pour les retraites (15).

Aujourd'hui les réserves financières cumulées de ce fonds de réserve s'élèvent à 13 milliards d'euros. Mais L. Jospin s'était fixé l'objectif de 150 milliards d'euros en 2020 à placer sur les marchés financiers en attendant de faire face aux besoins de financement liés aux évolutions démographiques. Outre que 90% des ces 150 milliards d'euros sont encore à prélever, ces ressources seraient sous la dépendance des incertitudes de la Bourse. De plus, ce sont autant de ressources financières qui pourraient être orientées vers le développement des capacités humaines et des investissements créateurs d'emplois. Elles auraient pu renforcer la base du système de répartition, mais elles seront stérilisées dans la finance.

Enfin cette option tourne le dos à une modification de la

gestion des entreprises vers le développement des hommes et aggrave sa « contamination » par la finance.

D'où l'enjeu d'une réforme alternative de la cotisation retraite, comme nous le proposons avec une réforme de l'assiette de la cotisation sociale patronale visant un essor des prélèvements à partir d'une modulation des taux de cotisations. Ceux-ci seraient abaissés pour les entreprises qui accroissent l'emploi, les salaires et la formation et ils seraient relevés pour celles qui cherchent à les abaisser dans la valeur ajoutée « globale », c'est à dire y compris leurs revenus financiers. ■

1. F. Hollande. Discours de clôture du congrès du PS de Dijon.
2. Dans les Conclusions du sommet de Barcelone de Mars 2002 signées par J.Chirac et L.Jospin la recommandation suivante : « *chercher d'ici 2010 à augmenter progressivement d'environ 5 ans l'âge moyen et effectif auquel cesse, dans l'union européenne, l'activité professionnelle* ».
3. Appel commun PS-Verts-PRG pour le retrait du plan Fillon. AFP du 26/05/03.
4. F. Hollande. Discours de clôture du congrès du PS de Dijon.
5. F. Hollande. Discours de clôture du congrès du PS de Dijon.
6. Bruxelles réclame des réformes de fond pour maîtriser les déficits. AFP 22/05/03.
7. F. Hollande. Discours de clôture du congrès du PS de Dijon.
8. Après un recul constant du chômage depuis 1997, celui-ci repart à la hausse avec une progression de 100 000 demandeurs d'emploi entre juillet 2001 et décembre 2001.
9. F. Hollande. Discours de clôture du congrès du PS de Dijon.
10. S'il n'existe pas formellement, aujourd'hui d'épargne retraite (autre nom des fonds de pension) bénéficiant d'exonérations fiscales, ouverte aux salariés, le Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire, mis en place par le gouvernement Jospin, et dont la durée d'épargne est actuellement limitée à 10 ans constitue une étape vers une épargne-retraite. Ce plan peut être alimenté par des versements des salariés et des abondements des employeurs (plafond de 30 000 F par an) bénéficiant de fortes incitations fiscales et sociales : exonérations sociales sur l'ensemble des versements sauf CSG et CRDS. Exonération fiscale entière jusqu'à 15 000 F et prélèvement forfaitaire de 8 % sur les abondements patronaux pour la part comprise entre 15 000 F et 30 000 F. En effet, ces incitations favorisent l'abondement du plan d'épargne contre les salaires, sapant la base cotisante à la retraite. Ce qui ne peut que réduire le montant de la retraite future et inciter à épargner pour tenter de compenser ce manque à gagner.
11. F. Hollande. Discours de clôture du congrès du PS de Dijon.
12. Le PS considère-t-il que les cotisations sociales patronales peuvent être un moteur du développement économique ou persiste-t-il à penser que ce sont des « charges » qui ne sont qu'un coût à réduire ?
13. F.Hollande : " Il faut augmenter les cotisations et notamment la CSG dont un point de hausse équivaut à deux années supplémentaires de cotisations ". AFP : 19/05/03.
14. S'agit-il d'une ressource nouvelle ou d'une pérennisation d'un prélèvement comme la CRDS (0,5% des revenus) arrivant à terme en 2013 ou encore d'un reversement des cotisations retraites conditionné par une baisse du chômage, mais qui pourrait aussi compromettre toute amélioration nécessaire des prestations chômage ?
15. Le fonds de réserve pour les retraites est alimenté aussi par les privatisations, des prélèvements de nature fiscale et les produits des licences UMTS (qui se sont effondrés) et les excédents de la caisse nationale d'assurance vieillesse et du FSV. Ces excédents pourraient, sans doute, trouver œuvre plus utile ailleurs pour répondre à des urgences sociales comme celles touchant les très petites retraites notamment.